

SECTION D'UNIFORMISATION DES LOIS

PROCÈS-VERBAL - 1994

Participants

34 délégués ont participé à la réunion de la section d'uniformisation des lois. Pour plus de détails, voir la liste des délégués à la page 5.

Sessions

La section a tenu sept sessions de dimanche à mercredi, y compris deux sessions conjointes avec la section de droit pénal, et deux sessions plénières officielles.

Invités de marque

Honoraient la section de leur présence:

- a) M^c Dwight A. Hamilton, président sortant de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws;
- b) M^c Jeremiah Marsh, président du Comité de liaison avec le Canada et les organisations internationales, et co-président du comité conjoint sur la coopération entre la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada et la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws.
- c) L'honorable juge Georgina Jackson, juge de la Cour d'appel de la Saskatchewan, qui représentait la Conférence canadienne des juges, et qui avait présidé la Conférence sur l'uniformisation des lois.
- d) Son honneur le juge Dennis Schmidt, juge de la Cour provinciale de la Colombie britannique, qui représentait l'Association canadienne des juges des cours provinciales.
- e) M^c Graham Walker, c.r., ancien président de la Conférence sur l'uniformisation des lois.

CONFÉRENCE SUR L'UNIFORMISATION DES LOIS AU CANADA

Présentation du procès-verbal

La discussion de certaines des questions abordées a commencé un certain jour pour reprendre plus tard pendant la semaine. Afin de faciliter la lecture du procès-verbal, on a regroupé les thèmes de la discussion comme si elle avait été ininterrompue et on les a classés par ordre alphabétique.

Présidence

M. John D. Gregory a présidé toutes les séances.

Adoption de lois uniformes

La section a reçu des délégués de l'Île du Prince-Édouard un rapport sur l'adoption de lois uniformes par des gouvernements divers. M. Raymond Moore a souligné les avantages de la mise en vigueur de la Loi uniforme sur l'adoption internationale (Convention de la Haye) et celle sur la mise en vigueur des jugements canadiens et a encouragé les délégués à promouvoir leur adoption chez eux.

Le président de la Conférence sur l'uniformisation des lois, M. Peter Lown, a fait savoir que le comité exécutif de la Conférence allait dresser une liste courante des lois uniformes dont la Conférence recommandait l'adoption, y compris une indication de la priorité à accorder à chacune d'entre elles. En même temps le comité noterait des lois uniformes moins utiles, voire périmées, qu'il vaudrait mieux rayer de l'inventaire actuel. Les représentants des administrations devraient encourager leurs gouvernements à adopter des lois uniformes de façon régulière.

Compétence des tribunaux et transfert d'actions

La Section a reçu des délégués de l'Alberta un rapport sur la consultation menée depuis un an auprès du Barreau et de la Magistrature de plusieurs provinces traitant la version provisoire de la Loi uniforme sur la compétence de tribunaux et le transfert des actions, loi adoptée en 1993. Plusieurs modifications ont été apportées à la Loi provisoire en conséquence.

SECTION D'UNIFORMISATION DES LOIS

RÉSOLUTIONS

1. Que la section adopte et recommande que les gouvernements commanditaires promulguent la Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le transfert des actions comme loi uniforme.
2. Que la Loi uniforme soit publiée avec des commentaires dans le compte-rendu. (Voir Annexe C, à la page 174.)

Coût du crédit

La section a reçu des délégués albertains, plus précisément de M^c Richard Bowes, un nouveau projet de loi uniforme sur la divulgation du coût du crédit et un projet de loi fédérale sur les intérêts, ainsi que des commentaires sur les deux projets de loi et de la documentation à l'appui. Ces documents font le bilan de la consultation menée pendant l'année et reflètent l'intérêt exprimé par les négociateurs sur le commerce intérieur, qui avaient entrepris d'adopter des règles uniformes sur la divulgation du coût du crédit d'ici la fin de 1995 afin qu'elles soient mises en vigueur au plus tard le 1er janvier 1997.

RÉSOLUTIONS

1. Que les principes directeurs des deux lois soit adoptés, ainsi que le langage de la Loi uniforme sur la divulgation du coût du crédit qui en dérive, mais que certaines dispositions puissent faire l'objet d'une délibération ultérieure et que des modifications mineures puissent être apportées au projet de Loi uniforme pour répondre aux besoins de l'équipe fédérale-provinciale-territoriale sur la consommation dans le contexte de l'accord sur le commerce interne.
2. Que le mémoire qui recommandait des amendements au projet de Loi uniforme soit publié dans le compte-rendu. (Voir Annexe H à la page 264.)

CONFÉRENCE SUR L'UNIFORMISATION DES LOIS AU CANADA

Droit international privé

La section a reçu du gouvernement du Canada un rapport sur les activités du ministère de la Justice en matière de droit international privé. Elle a également pris en considération le statut du travail sur plusieurs conventions internationales.

RÉSOLUTION

Que le rapport sur les activités du ministère de la Justice soit publié dans le compte-rendu. (Voir Annexe F, à la page 240.)

Loi uniforme sur la mise en vigueur des jugements canadiens

La section a discuté brièvement des questions qui avaient été soulevées sur l'opportunité de permettre au tribunal requis de refuser de mettre à exécution un jugement canadien parce que ce jugement serait contraire à l'ordre public, tel que prévu par l'article 6 de la Loi uniforme sur la mise en vigueur des jugements canadiens.

RÉSOLUTION

Que les documents qui servent à transmettre aux gouvernements commanditaires la Loi uniforme, ainsi que la Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le transfert des actions, portent que la disposition de l'article 6 sur l'ordre public peut être supprimée ou modifiée sans manquer au principe d'uniformité.

Loi uniforme sur la mise à exécution réciproque de jugements

La section a reçu de M^c Arthur Close, c.r., des rapports sur la Loi uniforme sur la mise à exécution de jugements et sur la Loi uniforme sur les jugements étrangers.

SECTION D'UNIFORMISATION DES LOIS

RÉSOLUTION

Que la Loi uniforme sur la mise à exécution réciproque de jugements ne soit pas modifiée de façon officielle afin qu'elle reflète l'évolution de la common law, mais que le rapport de M. Close soit porté à l'attention des administrations désireuses de maintenir leur version de cette loi.

Que la Loi uniforme sur les jugements étrangers soit retiré comme dépassée.

Que les deux rapports soient publiés dans le compte-rendu. (Voir Annexe L, à la page 270.)

Privilèges commerciaux

La section a reçu des délégués de la Saskatchewan un rapport sur les principes d'une loi uniforme sur les privilèges commerciaux, notamment un privilège légal en faveur des réparateurs, des entreposeurs et des transporteurs.

RÉSOLUTIONS

1. Que les principes soit adoptés comme le mentionne le rapport, mais qu'ils soit sujets à des délibérations ultérieures sur les priorités des détenteurs de privilèges entre eux et sur le statut juridique du privilège en faveur des transporteurs.
2. Que la Loi uniforme sur le privilège de l'entreposeur soit retirée.
3. Que le rapport soit publié dans le compte-rendu. (Voir Annexe I à la page 265.)

Protection de la vie privée et diffamation

La section a reçu des délégués de la Saskatchewan un projet de Loi uniforme sur la protection de la vie privée et un projet de Loi uniforme sur la diffamation, fondées tous deux sur les principes adoptés en 1991.

CONFÉRENCE SUR L'UNIFORMISATION DES LOIS AU CANADA

RÉSOLUTIONS

1. Que les versions anglaise et française des deux Lois uniformes soient soumises à la section de rédaction pour révision finale puis envoyées à tous les gouvernements commanditaires d'ici la fin d'octobre 1994, et qu'elles soient considérées comme adoptées avec la recommandation que les gouvernements commanditaires les promulguent comme lois uniformes, si la Directrice exécutive de la Conférence ne reçoit pas d'objections de la part de deux administrations d'ici le 30 novembre 1994.
2. Que les lois uniformes adoptées soient publiées dans le compte-rendu. (Voir Annexe E à la page 216 et Annexe D à la page 201.)

Valeurs mobilières

La section a reçu des délégués albertains, plus précisément de M^c Eric Spink, chercheur principal, un rapport qui traitait des activités de l'année précédente en la matière, rapport adopté par la Section en 1993. Le rapport portait avant tout sur l'effort d'établir l'appui des participants essentiels au marché des valeurs mobilières du secteur privé comme du secteur public. Le rapport prévoyait qu'en automne 1994 se réunirait un groupe de travail composé de membres des corps publics et privés. Le rapport mentionnait que la National Conference américaine avait adopté les modifications à l'article 8 de l'Uniform Commercial Code sur lesquelles serait sans doute calquée la loi uniforme canadienne.

RÉSOLUTION

Que le rapport sur les valeurs mobilières soit reçu.

Autre rapport

La section a reçu des délégués ontariens une mise à jour rapide sur la perspective d'une loi uniforme sur les biens immatériels non réclamés.

SECTION D'UNIFORMISATION DES LOIS

Élection du nouveau président de la Section

M. Douglas Moen, de la Saskatchewan, a été élu président de la section pour une période de deux ans. La section a exprimé ses remerciements à M. John Gregory, qui a assuré la présidence jusqu'à la fin de la réunion de 1994.